



LANCER DES CHALLENGES DE L'INNOVATION

➔ Proposition n°33

➔ PRÉSENTATION DU PROJET

Lancer les challenges de l'éducation*. Activer un ou plusieurs dispositifs de type appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour développer des services d'innovation et de transformation depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre de solutions numériques éducatives.

➔ CONTEXTE

Plusieurs actions, programmes ou marchés publics associent ces dernières années les acteurs de l'éducation et les entreprises de l'éducation (EdTech).

Dans un contexte d'évolutions technologiques très rapides, l'enjeu des challenges de l'innovation est de permettre d'une part un accompagnement de proximité à la transformation pédagogique et à celles des pratiques professionnelles et d'autre part de favoriser le développement d'entreprises françaises EdTech.

Les challenges de l'éducation figurent parmi les propositions issues des États généraux du numérique pour l'Éducation (EGN) organisés les 4 et 5 novembre 2020. Ils s'inscrivent dans la thématique suivante « **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE ET SOUVERAIN** » qui renforce la stratégie numérique éducative.

➔ OBJECTIFS

Les challenges de l'innovation visent à faire émerger des solutions nouvelles entre d'une part les entités publiques confrontées à des enjeux numériques liés à l'éducation et l'enseignement et d'autre part des entreprises (PME et start-up) et d'autres acteurs développant des technologies innovantes.

Les solutions sont soit pédagogiques pour transformer / améliorer les apprentissages / le parcours scolaire des élèves, soit relèvent des pratiques d'enseignements et/ou de formation, d'accompagnement et de pilotage.

Les challenges proposés s'inscrivent dans le domaine de l'éducation et de l'innovation autour de cinq axes prioritaires auxquels seront intégrés les enjeux de l'école inclusive :

- **Big Data** ;
- **IA au service des apprentissages** ;
- **Objets intelligents** ;
- **Outils collaboratifs** ;
- **Outils d'apprentissage favorisant la simulation et l'immersion.**

Ces challenges se déroulent en trois phases de sélection suivi d'une phase de développement.

● La **première phase** permet de qualifier des sponsors (acteurs et entités publiques de l'éducation) amenés à définir et construire leur challenge de l'innovation en fonction de leur besoin inscrit dans l'un des cinq axes ;

● La **deuxième phase** permet de qualifier les lauréats (entreprises) ;

● Pendant la **troisième phase** les entreprises doivent ensuite co-construire avec le sponsor et des usagers une solution innovante pour la problématique étudiée dans un délai court (entre 3 et 18 mois).

Ces projets peuvent aboutir à la réalisation d'un prototype de produit, une preuve de concept (POC) qui servira de référence aux lauréats sélectionnés. La solution numérique pourra être commercialisée auprès du sponsor portant le challenge et auprès d'autres acteurs. L'entreprise reste détentrice de la propriété intellectuelle du service.

➔ DÉFIS À RELEVER

Il s'agit ainsi de faire se rencontrer les besoins et les services y compris en co-désignant et co-développant des solutions au plus près des usagers finaux pour aboutir à une preuve de concept (POC) et/ou à une industrialisation possible dans des délais courts (par exemple entre 3 et 18 mois).

ATOUTS

- Un accompagnement opérationnel des transformations en cours explorant le potentiel du numérique ;
- Des AMI permettant de répondre aux besoins des sponsors avec des services industrialisables sur des temps courts avec notamment des modalités de sélection rapides ;
- Un soutien à la filière EdTech française y compris pour adresser des acteurs au-delà du MENJS et à l'international ;
- Un co-design et un co-développement avec les sponsors et les usagers finaux.

OPPORTUNITÉS

Éléments de l'environnement que le projet pourrait exploiter à son avantage

- Soutenir l'engagement d'acteurs et d'industriels dans des innovations-actions sur le numérique éducatif ;
- Valoriser l'engagement de nombreuses équipes pédagogiques académiques (enseignants, formateurs, cadres, DANE) ;
- Offrir un champ d'action pour la construction de nouvelles modalités opérationnelles. Ces dernières enrichiront les orientations stratégiques du ministère en matière de numérique éducatif tant au niveau territorial que national, avec des perspectives internationales.

RISQUES

- Les incompréhensions/appréhensions entre les usagers destinataires des services et les acteurs privés ;
- Des services trop spécialisés ne permettant pas suffisamment la possibilité de transferts vers d'autres acteurs ;
- Des POC ne disposant pas d'une maturité pour réussir l'industrialisation et le passage à l'échelle ;
- Des services à forte ambition trop fortement dépendant d'autres ressources/services en cours de développement et en avance de phase pouvant alors manquer d'entrants (en particulier sur IA et Data pour la disponibilité de données en quantité et de qualité suffisantes).

ANALYSE DES FREINS POTENTIELS

La contrainte des délais imposés peut entraîner pour les sponsors peut entraîner des difficultés à proposer des solutions viables en particulier sur les axes les plus disruptifs (Intelligence Artificielle - IA - et Data).

➔ PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Niveaux école – collège – lycée (l'enseignement supérieur est exclu).

➔ PLANNING

*Ce calendrier est susceptible d'évoluer***

Plusieurs vagues sont possibles, le planning expose la vague initiale (notée vague 1).

Conception/rédaction des challenges de l'éducation (été-automne 2020, DNE/TN2 et SGPI).

AMI sponsors – vague 1 :

Déc.2020 : Présentation aux délégations académiques pour le numérique éducatif - DANE -, aux directions d'administration et aux opérateurs du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - MENJS - ;

4 déc. 2020 : Publication de l'AMI « sponsors » ;

22 janv. 2021 : Clôture candidature sponsors. 35 dossiers déposés par une variété d'acteurs : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP -, Institut des hautes études de l'éducation et de la formation - IH2EF -, Office national d'information sur les enseignements et les professions - Onisep -, Réseau Canopé, Centre national d'étude à distance - CNED -, Académies (Bordeaux, Guadeloupe, Nice, Paris, Poitiers, Versailles), Gip - groupement d'intérêt public - Trousse à projet, Haut-commissariat aux compétences, plusieurs comités techniques- CT - ;

2 fév. 2021 : Présélection ;

19 & 23 fév. 2021 : Auditions des sponsors;

Sem. 22 fév. 2021 : Sélection ;

Début mars 2021 : Rédaction des règlements.

AMI Lauréats – vague 1 :

Début avril 2021 : Publication ;

Fin juin 2021 : Clôture candidature lauréat ;

Début juill.2021 : Présélections ;

Mi-juill. 2021 : Auditions ;

Mi-juill. 2021 : Sélection ;

Entre 3 et 18 mois (2021 - 2022) : Réalisation/Production.

➔ ORGANISATION

Instances de pilotage

- Pour les challenges éducation : Direction du numérique pour l'éducation - DNE -, Secrétariat général pour l'investissement - SGPI – et BPIFrance ;
- De manière générique (pour tout type de challenge) : DNE.

* Les challenges de l'éducation sont publiés depuis le 4 décembre 2020

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Challenges-Education-Appel-a-manifestation-d-interets-Sponsors-vague-1-51163>

** Fiche résumée : <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/processes/suivi/f/184/results/4>